

Et le pèlerin reprend sa route

1932 On subventionne pour 50 F. le monument à la mémoire d'Aristide BRIAND. On remplace les fleurs autour du monument aux morts par des rosiers Polyantas.

Il y aura bientôt deux millions de voitures en France et cela pose d'énormes problèmes d'entretien des voies vicinales. Alors on pétitionne pour que l'état crée des taxes sur l'essence (*les pauvres*), sur les huiles, sur la circulation, sur la première immatriculation du véhicule (*carte grise ou es-tu ?*), sur les droits de douanes (*les mines et taxes d'entrée*). En sus, on demande une taxe départementale et communale sur le permis de conduire et un impôt particulier sur les prestations engendrées sur les voies. *L'état n'a qu'à se servir, il le fait.*

1933 Le Maire intervient auprès d'un cantonnier pour lui signifier que ses enfants doivent aller à l'école régulièrement.

On crée l'Association des Communes Forestière de la Gironde avec une cotisation de 77 F. 50

On remplace les 400 bûches de bois de pin, données à titre privé au curé, au facteur receveur et aux instituteurs, par 150 bourrées (fagots) de chênes ou faissonnats de pins ou de chênes. Il en est de même pour la cantine, les écoles et la poste.

Le budget a évolué et passe au primitif à 165 000 F. et au supplémentaire à 32 000 F. On estime celui de 1934 à 101 500 F. Comment fait-on cette alchimie, je ne sais pas, mais il est courant qu'en début d'année, au moment du vote du budget, on pense déjà à celui de l'année d'après.

On coupe des pins sur les carreyres et sur les passes. On demande aux entrepreneurs d'arrêter de travailler avec les tracteurs et de réembaucher des personnes pour réduire le chômage.

On vend 500 gros pins à SAINT RAPHAËL, 500 autres à HAUROT et à CARCACASSONNE, ainsi que 20 très gros chênes.

On cite Monsieur FEUGAS pour la première fois, il réclame la réparation de trois tables à l'école.

Le garde champêtre est mandaté pour relancer les propriétaires qui n'ont pas coupé les arbres accrus au bout de leurs parcelles sur les chemins.

Le 8/11/1933 Monsieur R. CLAUZEL, Maire, démissionne et Monsieur CASTAING Adjoint le remplace.

Une longue épopée s'achève.

On étudie une demande présentée par Monsieur MAIGRET Maire de CASTELNAU pour acheter en commun une autochenille avec une tonne à eau pour lutter contre les incendies. Le coût est de 45 000 F.

Le garde champêtre part à la retraite.

Le 14/12/1933, un nouveau conseil est mis en place. Monsieur BONDON est Maire et Monsieur Marcel MEYRE est Adjoint.

On dénonce le bail du presbytère, car le curé CHABANNES n'y habite plus.

Pour la campagne 1934 le prix de la gemme sera payé aux résiniers de la façon suivante :

si le litre ne dépasse pas 1 F. le résinier recevra 60% du prix.

de 1 F. à 1.F. 20 sa part sera de 0 F. 60 le litre.

au-dessus de 1.F. 20 le prix sera partagé en deux parts égales.

1934 Le garde champêtre est mort. Le cantonnier ICARD le remplace, en gardant sa fonction première.

Le pont de POUTCHE doit être élargi, car la route et la lande sont inondées.

On pense restaurer le clocher très abîmé, mais l'échafaudage coûte cher.

On démolit l'ancienne mairie (*là ou est la fontaine du bourg*) pour en faire un point d'eau.

L'abbé REGERE arrive à AVENSAN et on fait un nouveau bail au presbytère.

On veut électrifier des écarts. L'état donnera 45% et le département 20%, la part communale étant fixée à 319 000 F. Il faut questionner les gens pour savoir s'ils seront d'accord pour la pose d'un branchement privé qui demeure à leur charge.

C'est le cinquantenaire de la loi de 1884 sur l'élargissement des compétences communales et on s'en félicite.

Le prix de la gemme est fixé au tarif moyen du journal « Bois et Résines » ou au prix le plus haut payé par les distilleries de CASTELNAU et AVENSAN.

Cinquante huit ormeaux du communal d'HAUROT sont vendus.

La ligne de bus de CISSAC à BORDEAUX est supprimée, on proteste.

La fameuse autochenille est achetée entre AVENSAN, CASTELNAU, LISTRAC et MOULIS.

L'horloge du clocher est réparée. La source de Monsieur FOUQUIER qui sert de lavoir est ensablée et il faut la nettoyer. Les habitants du bourg le font bénévolement.

On achète des arséniate pour lutter contre les doryphores.

1935 Il faut acheter un poêle pour l'école des filles.

Les stèles du cimetière sont codifiées et ne doivent pas faire plus de 0.80 m de large.

Monsieur FEUGAS demande que l'on arrache les troncs d'acacias dans la cours de récréation.

Le 22/2, la tempête abat ou casse 313 PINS dans nos forêts. Le 28/3, les communaux sont incendiés, 315 PINS sont brûlés.

Le 12/5/ 1935 un nouveau conseil est nommé. Monsieur BONDON est Maire, Monsieur CASTAING est Adjoint et Monsieur MEYRE est Adjoint supplémentaire.

On met des guetteurs dans les clochers pour surveiller la lande et on veut mettre le téléphone jusqu'à SAINT RAPHAËL. Le bénéficiaire devra laisser les voisins s'en servir aux horaires normaux.

On achète le premier feu d'artifice et le Carrousel Médocain de Monsieur SANS reçoit une subvention de 300 F. pour la fête de SAINT PIERRE.

Le téléphone est demandé à PIMBALIN et une boîte aux lettres aux CHALETS.

La réparation du fourneau de la cuisine de l'instituteur donne satisfaction.

On interdit l'affichage sur les monuments classés (abside de l'église).

On plante quatre platanes aux écoles.

1936 On sollicite le Préfet pour qu'il nous donne l'emprise de la voie ferrée qui vient d'être désarmée.

On demande aussi que le poste émetteur de TSF soit plus puissant, pour mieux informer les populations sur la qualité de nos produits régionaux.

On conteste le prix du permis de chasser qui est vraiment trop élevé, ce qui a pour effet de réduire le nombre de chasseurs (*légaux*). 143 en 1931, 93 en 1935.

Il faut créer une commission pour suivre l'arrachage des vignes (*déjà*).

Il faut vendre 53 PINS brisés par la tempête.

Le ballast de la voie ferrée est récupéré par la Commune.

Monsieur LEBEGUE, Maire de CANTENAC, veut créer son AOC CANTENAC et demande à AVENSAN Commune limitrophe d'y adhérer. On dit oui, mais on sait qu'il y a trop de sectarisme et que le ministre n'est pas d'accord, alors encore une fois c'est sans suite. *Damage n'est ce pas ?*

Il y a un dénombrement de la population le 8/3/36.

On fait confirmer par Monsieur P. DUBOS que l'autorisation qui lui est donné de puiser à l'école, ne constitue pas un droit de puisage. *L'eau du puits est partout considérée comme une propriété rare.*

Une grosse anomalie est constatée entre le propriétaire des terres du COUHOUREG et les terres communales des MATRUQUES. Les impôts fonciers sont prélevés à contrario des propriétaires pour les mêmes surfaces, mais pas les mêmes valeurs. Bien sûr, cela au détriment de la commune Il faut régulariser, malgré l'opposition du propriétaire privé Monsieur DUCOM.

On va vendre 3400 PINS à SAINT RAPHAEL sur le communal ROUTE DE SALAUNES. La Sté DELEST les achète pour 148 700F.

Cette somme permet de payer la paire de bottes au cantonnier qui surveille la lande et qui pourra nettoyer le lavoir du bourg les pieds au sec. On pose un garde-corps sur le MAUCAILLOU et on demande une participation à SOUSSANS.

1937 Il faut augmenter les cantonniers de 50 F par mois.

Dans le village de PRIMAT, on essaie un procédé révolutionnaire à base de glue de pétrole qui doit permettre aux routes de tenir deux ans sans trou. (*Futur bicouche*).

Le syndicat de chasse obtient pour la première fois une subvention de 400 F. pour lâcher des gibiers de repeuplement.

1 342 PINS sont vendus et on achète pour 30 000 F. de rente à 5%. Avec la vente de 1 920 pins, on achète pour 30 000 F. de rente à 4,50%, 30 000 F. de bons du trésor et 19 600 F d'emprunt de la défense nationale.

On peint le cabinet du Maire, l'entrée de la Mairie et la salle de secours mutuel. Les piliers et la chaîne du monument aux morts sont aussi restaurés. On répare la toiture de l'église et on taille en couronne les marronniers de la place.

On adhère à la coopérative des produits de résines de SAINTE HELENE. La récolte à AVENSAN est de 24 791 litres de gemme soit un montant de 9 916 F.

La vente de 3 400 pins décidée en 36 est effectuée. En plus on vend 6 000 F. de sous-bois.

La taxe vicinale est créée :

curage des fossés 0 F. 50 le mètre linéaire

cassage des pierres 15 F. le m³

cassage du gravier 13 F. le m³

emploi des matériaux 6 F. le m³

règlement des accotements 0 F.20 le m²

ragrègement des chaussées 0 F.30 le mètre linéaire.

Le transport des matériaux est lui aussi codifié :

premier km 2 F.75

de 6 km à 11 km 2 F.50

et au-dessus 2 F.

On répare les ponts sur les pistes des Chalets et du Bardissey.

Une nouvelle institutrice, Mme MESPLEDE est arrivée et elle demande que son logement soit repeint. On lui donne raison et on refait en même temps les peintures de la porte de l'église, du devant de la Mairie, des classes et des portails du cimetière.